

SECURISATION DE L'AQUEDUC DU CAURON

CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CONDUITES D'IRRIGATION ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE ROUGIERS ET ST-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME

1 - Demande du maitre d'ouvrage

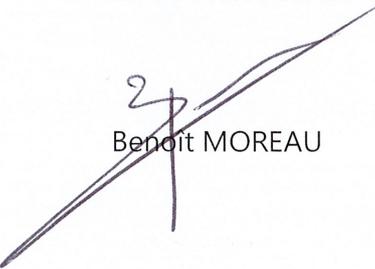
Benoît MOREAU, Directeur du Développement de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, Société anonyme d'économie mixte immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro B 057 813 131 dont le siège social est à LE THOLONET – CS 70064 – 13182 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5, concessionnaire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Maître d'ouvrage des travaux de sécurisation de l'aqueduc du Cauron (Var).

a l'honneur de demander à Monsieur le Préfet du Département du Var, l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire des communes de Rougiers et St Maximin-la-Sainte-Baume en application des dispositions de l'article L 152-3 du Code Rural et dans les formes prescrites par les articles R 152-16 et R 152-2 et suivants du même code, en vue de :

- l'établissement au bénéfice de ladite Société, des servitudes de passage de la conduite d'adduction, prévues par l'article L 152-3 du même code, et dont les caractéristiques sont décrites au présent dossier.

Le Tholonet, le

Le Directeur du Développement,


Benoît MOREAU